

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2018/2019**  
**ADDITIF N° 51**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 10 décembre 2018 à 18h00 au 15 décembre 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

- **5 lots « 2 places pour assister au concert de Brigitte à la Salle Pleyel à Paris les 12 ou 14 ou 15 ou 16 décembre 2018 »** d'une valeur unitaire de 57 euros

Le participant pourra choisir une date du concert au moment de sa participation au Jeu (dates proposées : 12 ou 14 ou 15 ou 16 décembre 2018).

Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) le lieu du concert.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.